

vous bien fait et mes
 messieurs pastours dimanches comme
 entre Jean Francois Linoisin fils de
 Pierre et Leonore prunet laboureur
 en cette parois de Marie jenne le
 Moine fille de Jean et Marie la four
 aussi de cette parois, n'ayant reconnu
 aucun empeschement legitime de leur
 pretendu mariage, je soussigne Curé
 de Wisnes les ay lie et conjoints au
 sacre lien de mariage en presence
 de Je Pierre Linoisin et et Andre
 prunet Cousins au. et de Marie Sabelle
 le mie fille de Jean et Anne Francois
 prunet laboureur, et Marie Marguerite
 le prestre serviant en cette parois.
 Lesquels ont signes avec mes excoptes
 les deux filles qui ayant dec la ve
 ne le savoir ont pose leur mariage
 ordinaires Jean Francois Linoisin
 femme Françoise Le moune prunet
 Andre prunet Marguerite
 Marguerite de Marie Anne
 Sabelle + le mie Marguerite
 Je P. B. Linoisin

M.1720.6...

.....ju....1720 ap.....
.....rois bans faites aux prosne.....
.....paroissiale par trois dimanches conse.....
entre jean francois limoisin fils de
pierre et leonore pruvost laboureur
en cette paroisse et Marie jenne le
Moisne fille de jean et Marie la Tour
aussi de cette paroisse, nayant reconnu
aucun empeschement legitime de leur
pretendu mariage, je soussigné curé
de wizernes les ay lié et conjoins dans
le sacré lien de mariage en presence
de pierre limoisin et Andre
pruvost cousins audit , de Marie Isabelle
lewicq fille de jean et Anne francoise
pruvost laboureur , et marie Margueritte
le prestre servante en cette paroisse.
lesquels ont signes avec moy excepté
les deux filles qui ayant declare
ne le scavoir ont poses leurs marques
ordinaires

Jean francois limoisin

Jenne francoise le moinne

pierre limoisin

Andre pruvost

marque de

Marque de Marie

Marie

Isabelle + lewicq

marguerite + le prestre

J le Chatelain

Il y a un contrat de mariage CM 90 en 1720